



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SNPDOS - Syndicat National des Personnels de Direction des Organismes Sociaux

SECTION
PRATICIENS
CONSEILS

La CAPSSA, c'est quoi ?

Le Snpdos-CFDT vous informe de vos droits

Le 7 mars 2024,

Que vous soyez jeune embauché(e) ou exerçant depuis un certain temps au sein de l'Assurance Maladie, vous êtes couvert par le régime de prévoyance de la CAPSSA : Caisse de Prévoyance des Agents de la Sécurité Sociale.

Le saviez-vous ?

- Vous êtes couvert(e) **dès le 1^{er} jour d'embauche**, quelle que soit la nature de votre contrat d'embauche (en CDD comme en CDI).
- Si vous bénéficiez, au titre d'une activité antérieure, d'un régime de prévoyance autre que la CAPSSA, vous pouvez si vous le souhaitez, le résilier (une économie certaine !).
- Lors de votre adhésion à la CAPSSA, le contrat collectif inclut une garantie « capital décès » qui prévoit, en cas de décès, le versement d'un capital à un ou des bénéficiaire(s). Ce capital est versé selon la clause type ou la désignation expresse.
- Si votre situation personnelle a changé depuis votre adhésion, **pensez à actualiser la clause des bénéficiaires**.
- Si vous vous interrogez sur le montant de la pension d'invalidité, le site de la CAPSSA propose des simulateurs de situation.
- La CAPSSA finance entièrement le dispositif UCANSS d'aide aux aidants.
- Le fonds social de la CAPSSA, géré par la commission d'action sociale, permet aux bénéficiaires de la rente invalidité, rente Conjoint ou rente Education de solliciter un secours ou un prêt d'honneur pour des frais de santé, pour le maintien à domicile ou faire face à des dettes. Cette aide individuelle est attribuée sous conditions.

Le Dr Karima SENOUSI, médecin conseil en DRSM Île de France et candidate aux élections professionnelles, représente le Snpdos-CFDT, comme administratrice titulaire au conseil d'administration et à la commission d'action sociale de la CAPSSA. Elle défend et vote, à ce titre, les mesures visant à améliorer les montants des prestations versées aux bénéficiaires (pour exemple la revalorisation en juillet 2023 des pensions d'invalidité de 3,5%).

Au quotidien, le Snpdos-CFDT participe au plus près à l'amélioration des conditions de vie des salariés de la Sécurité Sociale.

**Ne vous trompez pas de syndicat au moment de voter,
choisissez le Snpdos-CFDT, au plus proche des préoccupations des PC !**

Votez pour les candidat(e)s Snpdos-CFDT



Rejoignez le Snpdos-CFDT ;

Un syndicat au plus proche des préoccupations des PC

Syndicat National des Personnels de Direction des Organismes Sociaux **CFDT**

Bureau 51.N0-06 – 47/49 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS

01 56 41 51 63 - syndicat@snpdos-cfdt.fr - www.snpdos-cfdt.fr